

une question qui n'importait, certes, pas plus aux hommes que ne lui importe l'éducation des générations futures dont il s'agit aujourd'hui. L'Empereur le fit menacer par un de ses ministres, qui s'appelait Modeste, comme qui dirait le ministre des cultes de ce temps-là. (On rit.) Ce ministre voyant Bazile lui répondre avec fermeté et publiquement, s'écria : On ne m'a jamais parlé avec cette arrogance. Bazile lui répondit : C'est que vous n'avez jamais rencontré un évêque. Il ajoute : Nous sommes les gens du monde les plus humbles, non-seulement envers l'Empereur, mais envers tous les hommes, mais quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui.

Que ce Modeste ait été étonné du langage que lui tenait un évêque quatre cents ans après Jésus-Christ, cela était naturel ; mais ce qui ne l'est pas, c'est cette surprise personnellement renouvelée de tous les préfets du trésor, de tous les ministres, de tous les procureurs généraux et autres politiques de ce genre, qui depuis quinze siècles se trouvent en présence des résistances épiscopales. Il faut toujours leur répéter la même chose. Vous n'avez donc jamais rencontré d'évêque ? c'est-à-dire vous avez eu affaire à des intrigants, à des ambitieux : quelquefois à des honnêtes gens, mais jamais à des hommes qui croient tenir leur mission d'en haut, et qui ont une responsabilité envers Dieu. Et maintenant que vous les rencontrez, vous les comprenez par leur langage.

Voilà donc ce qui se disait sous le despotisme des empereurs romains et ce qu'on comprenait alors ; et à travers les siècles le même enseignement s'est constamment renouvelé.

On nous a dit, qu'il fallait désirer pour le clergé actuel la charité et la douceur de Fénelon ; voyons donc ce que disait, treize siècles après St. Bazile, ce doux et charitable Fénelon, en sacrant un prince de l'Eglise, sous la monarchie absolue de Louis XIV :

« Que les princes ne se vantent pas de protéger l'Eglise, qu'ils ne se flattent pas jusqu'à croire qu'elle tomberait s'ils ne la portaient pas dans leurs mains. S'ils cessaient de la soutenir, le Tout-Puissant la porterait lui-même. Pour eux, faute de la servir, ils périraient, selon les saints oracles. La parole de Dieu, que nous annonçons, n'est liée par aucune puissance humaine. Le monde, en se soumettant à l'Eglise, n'a point acquis le droit de l'assujettir ; les princes, en devenant les enfans de l'Eglise, ne sont point devenus ses maîtres : ils doivent la servir et non la dominer, baiser la poussière de ses pieds et non lui imposer le joug. »

Voilà ce que disait le doux Fénelon, le charitable Fénelon, en plein despotisme de Louis XIV, en sacrant un prince souverain. Aucun évêque, de nos jours de liberté, n'en a jamais dit autant : mais tous sentent, comme leurs devanciers, l'étendue de leur devoir et de leur mission. C'est pourquoi le cardinal Bonald, archevêque de Lyon, s'exprime ainsi en parlant à ses diocésains dans son dernier mandement de carême.

Je demande pardon à la Chambre de toutes ces citations mais je désire beaucoup que le Gouvernement et la Chambre puissent juger sur pièces, et ces pièces doivent avoir bien plus de valeur que mes paroles.

Vous avez entendu le langage d'un évêque du 4^e siècle et celui d'un évêque du 17^e siècle ; voici le langage d'un évêque du siècle actuel :

« Nos paroles en faveur du droit d'un père sur l'éducation de son fils ne seront à vos yeux ni une insulte faite à l'Etat, ni une usurpation de privilèges que nous n'ambitionnons pas, ni le désir d'une domination qui est loin de notre pensée. Quoi ! N. T. C. F., demander que vous puissiez librement exercer le droit que vous tenez de Dieu, pour revivre dans une génération pieuse et soumise, est-ce donc, de notre part, une réclamation séditieuse ? Vous seconderez, pour que la paix et la vertu règnent dans vos maisons, est-ce donc un si coupable abus de notre autorité ? Comme si nous n'avions été revêtus de la dignité épiscopale, que pour paraître avec éclat dans le sanctuaire, semblables à ces pasteurs mercenaires qu'un prophète compare à des idoles muettes ! Comme si les rayons du soleil de justice et de vérité qui tous les matins se lève sur nos autels, devaient frapper sur le cœur d'un évêque sans lui rendre un son qui aille à vos cœurs pour les toucher et les instruire ! Comme si nous étions toujours libres de nous taire et de nous parler ! Nous savons ce qui est arrivé à nos devanciers dans la carrière apostolique ; nous avons vu la longue histoire de leurs tribulations. Nous sommes honorés du même caractère ; et si, pour marcher sur leurs traces, nous rencontrons sur notre chemin la douleur et la pauvreté, la grâce, qui leur a fait supporter la souffrance, ne nous serait pas refusée. »

Ainsi s'exprime publiquement en 1844 le prêtre le plus élevé de l'Eglise de France.

A cela nos adversaires répondent : mais l'Eglise en est donc au moyen-âge, c'est donc toujours l'Eglise de Grégoire VII, de Boniface VIII ? Mon Dieu oui, messieurs, précisément la même ; l'Eglise de Grégoire XVI est la même que celle de saint Grégoire VII, comme celle de saint Grégoire VII était la même de saint Grégoire-le-Grand, de St. Bazile et de St. Hilaire. Ah ! certainement ce serait bien plus commode s'il en était autrement. Je comprends que pour nos hommes d'Etat il serait plus commode que l'Eglise pût varier dans ses dogmes, dans ses droits, ses prétentions, dans ses pratiques, comme les codes et les tribunaux. Il n'y aurait à cela qu'un petit inconvénient, c'est que l'Eglise catholique ne serait plus qu'une de ces sectes religieuses qui se transforment de siècle en siècle, selon le milieu où elles vivent. Ce qui a changé, ce n'est donc pas l'Eglise, c'est la société ; et c'est là ce qui rend ridicules et injustes ces assimilatons entre le passé et le présent, accusation contre l'Eglise d'intervenir encore aujourd'hui, comme elle l'a fait autrefois dans le gouvernement temporel.

Maintenant, permettez-moi de voir avec vous quels sont ces évêques qu'on accuse, ce clergé qui suit leur impulsion, à qui l'on adresse des reproches. Dans cet épiscopat qui s'est prononcé avec tant d'unanimité, il y a plus de soixante évêques nommés par le Gouvernement actuel, et parmi eux, ce sont précisément ceux qui ont pris, dans la lutte actuelle, le parti le plus public, le plus décidé, le plus prononcé, tels que les archevêques de Lyon, de Paris, de Reims et d'autres qu'il est inutile de citer. Sont-ce donc des factieux, que ces évêques choisis par vous ? Sont-ce des ennemis politiques ? Vous allez voir.

Dernièrement, il y a eu une discussion importante, il y a eu des procès sur la sainteté du serment politique appliqué, comme on le sait bien, au Gouvernement actuel. Eh bien, permettez-moi de vous citer à ce sujet l'opinion d'un des évêques qui se sont prononcés le plus énergiquement contre l'Université.

On a discuté récemment dans les Chambres et dans la presse sur la validité du serment politique, et on a professé les doctrines les plus étranges. Ecoutez comment un des évêques qui s'est prononcé le plus énergiquement contre l'Université instruit ses peuples à ce sujet : « Nous savons bien qu'on a plaisanté sur les sermons, on les a représentés comme des formules sans portée et presque dérisoires.... On n'a pas craint de nous adresser cette question immorale : Qu'est-ce aujourd'hui que le serment ? Hommes sans foi, aujourd'hui, comme toujours, le serment est la formule la plus sacrée, le lien le plus indissoluble, l'engagement le plus redoutable qui, dans l'ordre naturel, puisse exister sur la terre ! En vain les lois, les constitutions et la société changent, la nature du serment ne change jamais, et l'objet dans lequel on le fait intervenir, dès lors qu'il n'est pas frivole, n'ôte rien ni à son importance ni à sa sainteté. »

Ainsi s'exprime l'évêque de Langres dans l'écrit même où il réclame victorieusement la liberté d'enseignement au nom de la Charte. Il me semble que M. Guizot n'aurait pas dédaigné un semblable auxiliaire, lorsqu'il défendait la sainteté du serment à l'autre Chambre.

Voyons maintenant comment s'exprime un autre de ces factieux. C'est l'évêque de Marseille, encore un de ceux qui se sont élevés avec le plus de vigueur contre l'Université ; il s'adresse au Roi :

« Que le Roi daigne croire les évêques plutôt que ceux qui disent que, si l'éducation de la jeunesse tombait dans les mains du clergé, elle serait hostile. Le clergé ne suivrait jamais dans l'enseignement que la direction des premiers pasteurs, qui ne lui inspireraient pas des sentiments indignes de l'esprit de paix qui les anime. Le clergé ne serait jamais, dans l'exercice de la liberté d'enseigner, l'instrument d'un parti. Heureux d'un état de choses qui lui permettrait de faire le bien des âmes, unique objet de sa sainte ambition, il s'attacherait à sa mission avec un soin scrupuleux de ne pas la compromettre, et avec une pensée constante de reconnaissance envers le prince qui lui aurait donné le moyen de la remplir. Il ne cesserait de demander des bénédictions pour le règne et pour le salut de ce prince. Ils ne connaissent pas le cœur du prêtre, ceux qui croient qu'il y a des intérêts qui lui sont plus chers que ceux de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Tout ce qui remplira les vœux de son zèle commandera sa conduite. Ses pensées sont plus hautes que des affections humaines. »

Quoi qu'il en soit, ce fait seul semble démontrer que le clergé sort des entrailles du peuple français, et que jamais il n'y a eu un clergé plus national, et, dans le bon sens du mot, plus démocratique. L'immense majorité du clergé français sort du peuple des campagnes : comme autrefois les soldats de la République quittaient la charrue de leurs pères pour courir à la frontière et vaincre l'Europe lignée contre nous, ainsi le clergé français quitte aussi la charrue pour voler à la conquête des âmes du ciel.

Eh bien, c'est contre ce clergé ainsi composé, dépourvu de tout ce qui faisait sa grandeur et sa puissance, qu'on ne craint pas d'évoquer des actes de l'ancien régime, des édits de Louis XIV et de Louis XV, comme si c'étaient des autorités valables sous un gouvernement libre. En résumé, je n'ai qu'un mot à répondre sur ce point, mais je le crois décisif. Vous invoquez l'autorité de l'ancien régime contre nous, eh bien, rétablissez aussi pour nous l'ancien régime ; rendez-nous ce serment de la royauté au sacre, de maintenir la religion catholique et d'exterminer l'hérésie. (On rit.)

Vous invoquez l'ancien régime contre nous, eh bien alors rétablissez tout ce qui, dans l'ancien régime, nous était favorable. Ainsi l'ordre du clergé composait une Chambre tout entière, la première des Etats-Généraux ; nous avions 80 millions de biens fonds, des ordres monastiques, des abbayes, des couvents couvraient le sol de la France ; il y avait des conseillers d'Etat d'Eglise et des conseillers alors au Parlement. (Hilarité.—Bruit.)

M. Chancelier.—Messieurs, je vous invite au silence, la question est assez grave pour qu'on écoute avec tranquillité.

M. le comte de Montalembert.—Quand je dis rendez-nous tout cela, vous comprenez bien, Messieurs, que je ne demande pas tout cela aujourd'hui. Ceux qui pensent comme moi ne demandent qu'une seule chose, la liberté comme elle existe de droit en France, de fait en Angleterre, de droit et de fait en Belgique. Quand, après nous avoir ôté tout ce qui nous appartenait autrefois, vous nous ôtez même la liberté ; quand, après avoir confisqué tous les avantages et toute la splendeur de l'ordre ancien, vous lui opposez des entraves anciennes, j'ai le droit de le dire, c'est le comble de l'oppression, de l'injustice et de l'hypocrisie.

Au milieu de cet ancien droit dont nous contestons l'existence, on invoque surtout les libertés gallicanes et les quatre fameux articles de la déclaration de